

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 octobre 1979

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES PÊCHERIES

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DE LA DÉCISION RELATIVE À L'AUGMENTATION DES QUOTAS DE MORUE DANS LES RÉGIONS DU GOLFE SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la décision malheureuse du ministre des Pêches et des Océans (M. McGrath) d'augmenter les quotas de morue dans les régions 4T et 4VN du golfe Saint-Laurent et de permettre aux bateaux de 100 pieds et plus d'en pêcher 6,000 tonnes métriques, ce qui aura des conséquences néfastes pour les pêcheurs côtiers et ceux qui dépendent des pêcheries du golfe pour leur survie, je propose, appuyé par l'honorable député de Gaspé (M. Cyr):

Que le Comité des pêches et forêts soit constitué immédiatement et que la Chambre défère cette question au comité afin que le ministre y explique sa décision qui avantage les compagnies au détriment des pêcheurs indépendants et que les pêcheurs du golfe puissent démontrer au comité les effets de cette décision irréflectie.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DEMANDE DE DÉPÔT DU MANDAT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Monique Bégin (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente

aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme les Canadiens, notamment les 2.7 millions réduits à la pauvreté, s'inquiètent des nombreuses déclarations contradictoires faites récemment par les ministres au sujet des réductions et des restrictions relatives aux pensions, aux allocations familiales, aux prestations d'assurance-chômage et aux allocations sociales, je propose, appuyée par le député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc):

Que la Chambre demande au premier ministre de déposer immédiatement le mandat de la commission royale d'enquête proposée qui est censée réduire les paiements fédéraux au titre du régime d'assurance frais médicaux et du régime d'assistance publique du Canada, en vue d'apaiser les craintes parfaitement fondées de ce secteur vulnérable de notre collectivité.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE D'UN TEXTE DE LOI PRÉVOYANT POUR CERTAINES VEUVES DES PENSIONS PROPORTIONNELLES AU TAUX D'INVALIDITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je présente cette motion en vertu de l'article 43 du Règlement, avec la profonde conviction qu'elle traduit l'opinion de tous les députés à la Chambre. Je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre salue l'engagement pris de déposer un texte de loi visant les anciens combattants au cours de cette session, et qu'elle engage le ministre des affaires des anciens combattants à présenter dès maintenant un amendement à la loi sur les pensions afin de verser aux veuves de ces derniers des pensions proportionnelles au taux d'invalidité lorsqu'il était inférieur à 48 p. 100, étant entendu que la Chambre étudierait rapidement cette mesure.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en discussion maintenant que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.